

Image not found or type unknown



Revendre un appartement en viager

Par **polux**, le **01/02/2008** à **10:23**

je possede un appartement acheter en viager. ce viager n est pas termine mais je souhaiterais le vendre et au tarif "normal". Donc est il possible que ce soit moi qui continue de payer la rente jusqu au decée des credientiers en placant une partie de l argent de la vente sur un fond de garantie par exemple pour garantir a mon acheteur que "son" bien ne lui sera pas repris. Je precise que l appartement est libre.